

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue mardi, 9 septembre 2014 à 19h00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mme Teresa Gagnon
MM. Frédéric Bélisle
Guy Chamberland
Jacques Lavallée

Absentes: Mme Geneviève Girard et Mme Isabelle Allard.

QUORUM

Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.

2014-09-09-001 Ouverture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19h00.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-09-002 Demande de dérogation mineure du 1153, route 133 (lot 4 565 587)

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure no 2014-003, lot 4 565 587 dont l'adresse est située au 1153 route 133 et relativement à l'implantation d'une affiche sur muret qui mesure 5,4 mètres de hauteur et 2,3 mètres de largeur. La superficie totale de l'enseigne serait de 12,4 mètres carrés, donc 10,4 mètres carrés de plus que la norme en superficie et 3,9 mètres de plus que la norme en hauteur. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401, article 8.8 « Dispositions spécifiques selon le type d'enseigne ».

Explications du dossier;

Recommandation du CCU : Favorable à la demande;

Demandeur non présent;

Aucun citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2014-09-09-003 Demande de dérogation mineure du 1174, route 133 (lot 4 565 200)

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure no 2014-004, lot 4 565 200 dont l'adresse est située au 1174 route 133 et relativement à la construction de 4 logis prévue sur le lot 5 424 034 (puisque le lot 4 565 200 sera subdivisé en 2 lots : 5 424 034 et 5 424 035). La superficie totale de 740,3 mètres carrés de moins que la norme. Le tout en dérogation quant au règlement de lotissement no 402, article 3.3 « Dimension des nouvelles subdivisions ». De plus, la distance de la marge de recul avant est moins de 2 mètres, donc 8 mètres de moins que la norme et la marge de recul arrière est de 3,74 mètres, soit 1,26 mètres de moins que la norme.

Le tout en dérogation quant au règlement de zone no 401, Annexe A de la Grille des usages : zone CR-2 « Normes d'implantation du bâtiment principal ».

Explications du dossier;

Recommandation du CCU : Non favorable à la demande;

Demandeur non présent;

Aucun citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2014-09-09-004

Fermeture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Frédéric Belisle :

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue mardi, 9 septembre 2014 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mme Teresa Gagnon
MM. Frédéric Bélisle
Guy Chamberland
Jacques Lavallée

Absentes : Mme Geneviève Girard et Mme Isabelle Allard.

QUORUM

Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.

2014-09-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Belisle :

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-003 Rapports de l'inspecteur du mois d'août 2014

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois d'août 2014;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Belisle :

D'adopter le rapport de l'inspecteur et le rapport des dossiers du mois d'août 2014 en infraction tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-004 Décisions concernant les demandes de dérogations mineures pour les lots 4 565 587 et 4 565 200

2014-09-004.1 Dérogation mineure pour le lot 4 565 587

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2014-003, lot 4 565 587 dont l'adresse est située au 1153 route 133 et relativement à l'implantation d'une affiche sur muret qui mesure 5,4 mètres de hauteur et 2,3 mètres de largeur. La superficie totale de l'enseigne serait de 12,4 mètres carrés, donc 10,4 mètres carrés de plus que la norme en superficie et 3,9 mètres de

plus que la norme en hauteur. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401, article 8.8 « Dispositions spécifiques selon le type d'enseigne ».

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU favorables à la demande de dérogation;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'accepter la demande de dérogation mineure tel que déposée, affichée au centre de la ligne du lot en frontale, et sous condition que le triangle de visibilité ne soit pas obstrué.

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon
Adoptée à l'unanimité**

2014-09-004.2 Dérogation mineure pour le lot 4 565 200

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure no 2014-004, lot 4 565 200 dont l'adresse est située au 1174 route 133 et relativement à la construction de 4 logis prévue sur le lot 5 424 034 (puisque le lot 4 565 200 sera subdivisé en 2 lots : 5 424 034 et 5 424 035). La superficie totale de 740,3 mètres carrés de moins que la norme. Le tout en dérogation quant au règlement de lotissement no 402, article 3.3 « Dimension des nouvelles subdivisions ». De plus, la distance de la marge de recul avant est moins de 2 mètres, donc 8 mètres de moins que la norme et la marge de recul arrière est de 3,74 mètres, soit 1,26 mètres de moins que la norme. Le tout en dérogation quant au règlement de zone no 401, Annexe A de la Grille des usages : zone CR-2 « Normes d'implantation du bâtiment principal ».

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU non favorables à la demande de dérogation;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De refuser la demande de dérogation mineur tel que déposée.

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon
Adoptée à l'unanimité**

2014-09-005 Appels d'offres pour soumissions

2014-09-005.1 Déneigement des chemins municipaux

Point à l'étude.

2014-09-005.2 Système de sécurité de l'Hôtel de ville (carte magnétique)

Point à l'étude.

2014-09-005.3 Système de chauffage et de climatisation de la Caisse populaire

CONSIDÉRANT que le système de chauffage et de climatisation de la Caisse populaire fait défaut;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser la réparation du système de chauffage mais ne pas remettre en service le module d'air climatisé.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-006 Programme 5.1 du PIQM (église anglicane ou autre projet)

CONSIDÉRANT la possibilité de faire une demande de subvention, dans plusieurs secteurs d'activités, au programme 5.1 du PIQM pour la réfection des infrastructures de la Municipalité;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Belisle :

D'autoriser la demande au Programme 5.1 du PIQM pour la réfection du bâtiment extérieur de l'église anglicane.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-007 Projets de pavage

2014-09-007.1 Programme PAARM

CONSIDÉRANT que suite aux prix soumis pour la réfection des trottoirs dans le secteur du village;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière serait nécessaire afin d'effectuer une quantité convenable de travaux, sans modifier les budgets 2014 alloués pour ce service;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Belisle :

De transmettre la demande d'aide financière pour ce projet par le biais du PAARRM.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-007.2 Ronds-points de la 26^{ème} avenue

CONSIDÉRANT que l'entretien de l'intérieur des ronds-points de la 26^{ème} avenue est problématique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas l'intention de réaliser un aménagement paysagé à cet endroit pour des raisons de durabilité;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

De compléter le pavage à l'intérieur des ronds-points jusqu'aux bases de béton des luminaires afin d'améliorer l'aspect esthétique et l'utilisation des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-007.3 Stationnement de l'Hôtel de ville

Point reporté à une prochaine assemblée.

2014-09-008 Débroussaillage des bordures des routes

Point reporté à une prochaine assemblée.

2014-09-009 Entente Montée Bertrand et Descente Normandeau avec la Ville de Saint-Jean

CONSIDÉRANT l'état du chemin de la Descente Normandeau;

CONSIDÉRANT que l'entretien n'est pas réalisable dans les conditions de dégel;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De transmettre la demande à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'améliorer la structure de la route, drainage des fossés, surfacage de la route et ce avant la période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-010 Renouvellement de l'entente avec la Ville de Saint-Jean pour l'exploitation du réservoir incendie

CONSIDÉRANT l'entente actuelle relative à la gestion du réservoir incendie est arrivée à terme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu effectue les services requis aux mêmes tarifs qu'à l'interne;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

De renouveler l'entente pour une période de 1 année par reconduction, et de voir à renégocier les clauses contractuelles pour un prochain terme de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-011 Nomination du pro-maire pour le prochain trimestre

CONSIDÉRANT qu'un trimestre s'est écoulé et qu'il est établi que nous
nominions un pro-maire pour les prochains mois;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Belisle :

De nommer M. Guy Chamberland pro-maire pour le prochain trimestre.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-012 Loisirs

Dossier à l'étude

2014-09-013 Lettre de remerciement aux participants du 125^{ème}

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite souligner l'immense travail des
bénévoles de tous les secteurs d'activités durant toute
l'année;

**Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy
Chamberland :**

De voir à faire une formule 5 à 7 afin de remercier le travail de tous les
bénévoles dans les différents secteurs de la Municipalité ainsi que pour la fête
du 125^{ème} du mois d'août dernier.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-014 Dépenses du mois d'août 2014 à être autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du
mois d'août 2014 et que ceux-ci confirment en avoir pris
connaissance;

**Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric
Belisle :**

D'autoriser le rapport des dépenses du mois d'août 2014 et le paiement et
ce, telles que présentées dans le rapport.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-015 Correspondance

2014-09-016 Varia

2014-09-016.1 Services postaux en milieu rural – coupures des heures

CONSIDÉRANT la situation des services postaux à la suite de
l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes
Canada concernant sa viabilité financière;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action a de grandes conséquences pour les milieux ruraux, et ce par l'arrêt de distribution du courrier à la porte, coupures des heures de service etc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sabrevois défend l'importance d'assurer la livraison du courrier et d'assurer un nombre d'heures de service afin de bien desservir ces citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture ou les coupures des heures d'ouverture et de trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyée par M. Frédéric Bélisle :

De demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Lisa Raitt, de :

Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture et les coupures des heures de service aux bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;

Que les réductions des heures d'ouvertures a un impact direct sur un service inadéquat aux citoyens et que l'accès au bureau de poste est nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-017 **Période de questions**

2014-09-018 **Fermeture de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'Assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière